



Communiqué de presse

Luxembourg, le 5 novembre 2019

Recruter pour l'UE: la Cour des comptes européenne examine l'efficacité du processus de sélection mis en place par l'Office européen de sélection du personnel (EPSO)

La Cour des comptes européenne réalise actuellement un audit visant à déterminer si l'Office européen de sélection du personnel (EPSO) répond de manière efficace aux besoins des institutions de l'UE en matière de recrutement. Les auditeurs s'attacheront en particulier à établir si le processus de sélection permet d'obtenir un nombre suffisant de lauréats et si les coûts supportés sont proportionnés aux besoins.

L'Office européen de sélection du personnel est l'organe interinstitutionnel chargé d'organiser des concours pour le recrutement de personnel permanent et des procédures de sélection pour celui d'agents contractuels. Les candidats retenus (ou «lauréats») figurent sur des listes de réserve, dont se servent les institutions de l'UE pour recruter de nouveaux agents. L'EPSO a été créé en 2002 afin de centraliser le processus de sélection et ainsi réaliser des économies d'échelle. Il est opérationnel depuis 2003.

L'Office européen de sélection du personnel est la porte d'entrée pour quiconque souhaite travailler pour l'UE», a déclaré M^{me} Annemie Turtelboom, la Membre de la Cour des comptes européenne responsable de l'audit. «Mais son rôle ne s'arrête pas là puisqu'il est aussi l'organe qui veille à ce que les institutions de l'UE puissent recruter la meilleure personne pour un emploi donné à un moment donné. Il est donc essentiel que le processus de sélection du personnel soit dûment planifié et bien conçu.»

Le dernier audit de la Cour portant sur l'EPSO remonte à dix ans et avait donné lieu à la publication d'un rapport spécial en 2009. Les auditeurs y déploraient notamment la longueur excessive du processus de sélection (jusqu'à 18 mois) et le nombre insuffisant de candidats retenus. L'EPSO avait alors procédé à quelques réformes et modifications, la plus importante étant l'adoption d'une nouvelle approche pour tester les candidats – approche qui privilégie non plus les connaissances mais les compétences. Les concours permettent désormais d'évaluer les compétences des candidats lors de mises en situations professionnelles concrètes. Pour garantir des méthodes de

L'objectif de ce communiqué de presse est de présenter les principaux messages de l'AuditInfo de la Cour des comptes européenne. L'AuditInfo est disponible dans son intégralité en anglais sur le site eca.europa.eu.

ECA Press

12, rue Alcide De Gasperi - L-1615 Luxembourg

E: press@eca.europa.eu @EUAuditors eca.europa.eu

tests exemptes de toute discrimination à l'encontre des candidats (notamment en raison de l'âge, du sexe ou de la nationalité), l'EPSO contrôle celles-ci régulièrement et assure aux candidats souffrant d'un handicap un traitement juste et équitable au cours du processus de sélection.

Toutefois, sélectionner de potentielles recrues pour l'UE reste une tâche difficile à plusieurs égards, en particulier pour ce qui est de garantir l'équilibre géographique et la diversité.

L'audit de la Cour portera sur le processus de sélection pris dans son ensemble, c'est-à-dire de la planification des besoins (réalisée par l'EPSO en coopération avec les institutions) à la gestion des listes de réserve, en passant par le déroulement des concours et autres procédures de sélection (toutes phases de tests comprises). Les auditeurs se pencheront par ailleurs sur le rapport coût-efficacité des concours et autres procédures de sélection organisés par l'EPSO.

Remarques à l'intention des journalistes

En 2019, la Cour des comptes européenne a également examiné d'autres questions liées aux ressources humaines au sein des institutions de l'UE, plus précisément dans son [rapport spécial n° 15/2019 sur la mise en œuvre, à la Commission, de la révision 2014 du statut et des mesures y afférentes](#) et son [rapport spécial n° 13/2019 sur les cadres éthiques des institutions de l'UE](#), tous deux disponibles dans 23 langues de l'UE sur le site internet de la Cour.

Le rapport d'audit consacré à l'EPSO devrait être publié début 2021.

Les AuditInfos fournissent des informations en rapport avec une activité d'audit en cours. Elles s'appuient sur les travaux préparatoires entrepris avant le début de l'audit et sont conçues pour servir de source d'information à ceux qui s'intéressent à la politique et/ou au programme audités. Elles ne doivent pas être considérées comme des observations, des conclusions ou des recommandations découlant d'un audit.

Contact presse pour cette AuditInfo

Claudia Spiti – E: claudia.spiti@eca.europa.eu

T: (+352) 4398 45765 / M: (+352) 691 553 547